

PLAGES, TERRITOIRE

Stationnement autour du lac : tout ce qu'il faut savoir

Publié le 23 avril 2026



Stationnement autour du lac : tout ce qu'il faut savoir

Avec l'arrivée des beaux jours, les bords du lac du Bourget attirent chaque année beaucoup de visiteurs . Pour assurer un meilleur partage de l'espace public et faciliter l'accès aux plages, promenades et activités, plusieurs dispositifs de stationnement payant sont mis en place. Objectif : encourager la rotation des véhicules et garantir une meilleure disponibilité des places pour tous.

Croix Verte (Bourget-du-Lac) : Gestion Grand Lac

- › Période payante : du 1^{er} mai au 15 octobre
- › Horaires : 7j/7 de 9h à 19h
- › Tarif : 1€ de l'heure (toute heure commencée est due)
- › Pas d'abonnement
- › Système de barrières automatiques avec lecture de plaque (ticket délivré à l'entrée)

Stationnement en voirie (Bourget-du-Lac) – Gestion par la mairie du Bourget du Lac

- › Parkings municipaux : Tennis, Pré Orel, Aviron, Charpiat

<https://grand-lac.fr/information/actualites/stationnement-aux-bords-du-lac-tout-ce-quil-faut-savoir-40330?>

- › Période payante : 1^{er} mai au 30 septembre
- › De 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 - 7j/7
- › 30 premières minutes gratuites + gratuité entre 12h et 14h
- › 1€ de l'heure pour les 4 premières heures puis 2€ à partir de la 5^{ème} heure
- › Par horodateur ou application mobile uniquement
- › Parking dépose minute
- › [Plus d'infos ici ! \(https://www.lebourgetdulac.fr/stationnement-bords-du-lac/\)](https://www.lebourgetdulac.fr/stationnement-bords-du-lac/)

Parkings en enclos (Aix-les-Bains) – Gestion par la mairie d'Aix-les-Bains

- › Parkings municipaux avec barrières : Suisses, Rowing, Daniel Rops
- › Période payante : 1 juin au 30 septembre
- › De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 - 7j/7 (dimanches et jours fériés inclus)
- › Gratuité entre 12h et 14h
- › 1€ par heure commencée
- › Parking avec barrières automatiques
- › [Plus d'infos ici ! \(https://www.aixlesbains.fr/mon-quotidien/mobilite-et-transport/en-voiture/stationner-dans-parking-clos-couvert\)](https://www.aixlesbains.fr/mon-quotidien/mobilite-et-transport/en-voiture/stationner-dans-parking-clos-couvert)

Parking la Pointe de l'Ardre (Brison-Saint-Innocent) - Gestion par la mairie de Brison-Saint-Innocent

- › Parking avec barrière automatique
- › Tarification et période :
 - Du 01/11 au 15/03 gratuit
 - Du 16/03 au 30/04 et du 16/09 au 01/11 : 0,80€/heure
 - Du 01/05 au 15/09 : 1€/heure
 - 1^{ère} ½ heure gratuite - paiement par tranche de 15min
- › De 9h30 à 18h00 - 7j/7

Parking Châtillon (Chindrieux) - Gestion par la mairie de Chindrieux

- › Période payante : 7j/7 du 7 juin au 15 septembre 2025
- › Tarif : 5€ la journée et 3€ à partir de 16h

Une politique de stationnement pensée pour tous

La mise en place de ces dispositifs payants ne vise pas à pénaliser les automobilistes, mais à encourager la rotation des véhicules, éviter les stationnements abusifs à la journée et faciliter l'accès aux zones lacustres pour un plus grand nombre de personnes.

<https://grand-lac.fr/information/actualites/stationnement-aux-bords-du-lac-tout-ce-quil-faut-savoir-40330?>

ces industries pour un plus grand nombre de personnes.

Ces mesures contribuent aussi à préserver la qualité de vie en bord de lac, en limitant les engorgements et en favorisant une mobilité plus fluide. Pensez aussi aux alternatives douces : vélo et transports en commun.



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.